

Fiche-action n°NE8

Encourager les habitants de Bernex à se nourrir de produits respectueux de l'environnement, de saison et de provenance locale ou régionale

L'action consiste à encourager la population bernésienne à se nourrir de produits sains en achetant des produits bio locaux et des produits de qualité et de saison. Elle peut aussi exercer une activité d'agriculture de proximité (ACP). Elle peut encore éviter l'achat d'aliments - équivalents à ceux qui sont produits localement - de provenance lointaine au transport coûteux en énergie et polluant l'atmosphère tout en favorisant le commerce équitable pour l'achat de produits qui ne peuvent être cultivés ou fabriqués dans nos régions.

Situation et justification :

Les supermarchés, épiceries, commerces spécialisés et marchés offrent actuellement une grande variété de produits de diverses provenances et qualités. Les consommateurs ne pensent pas toujours à se renseigner sur la provenance de la marchandise ni sur son mode de culture, d'élevage ou de fabrication.

Il paraît donc justifié de guider le consommateur vers une politique d'achat qui lui garantit la qualité de produits la meilleure pour sa santé et un impact minimal sur l'environnement.

En outre, il existe dans le canton de Genève différentes formes d'agriculture contractuelle de proximité (ACP). Ces activités, qui fonctionnent sous la forme de coopératives ou d'associations, présentent la particularité d'organiser un lien direct et périodique (spécifié dans un contrat) entre les producteurs et les consommateurs, donc sans intermédiaire.

A des fréquences différentes selon les exploitations (deux fois par an à hebdomadaire), les clients obtiennent une sélection de différents produits frais (légumes, fruits, éventuellement céréales) qui leur est réservée. D'autres produits peuvent être en vente dans certains lieux de production : jus de fruits, œufs, charcuterie, huile, etc. Les « consom'acteurs » sont généralement contractuellement tenus à fournir en contre-partie des heures de travail (quelques demi-journées par an) dans l'exploitation.

L'engouement des Genevois pour ces formes d'ACP est très grand et la plupart d'entre elles ne peuvent plus accepter de nouveaux clients et constituent des listes d'attente. La demande devenant plus importante que l'offre, les gérants de ces exploitations souhaitent eux-mêmes que de nouvelles activités d'ACP se constituent dans le canton de Genève.

Objectifs visés :

- ❖ Favoriser la promotion de produits sains, de qualité et de saison
- ❖ Diminuer la pollution qu'engendrent les transports de marchandises venant de pays lointains par la promotion de produits locaux (énergie grise)
- ❖ Améliorer la qualité des sols et des nappes phréatiques en vantant les avantages de la culture biologique

Pertinence « développement durable » de l'action :

Pôle environnemental : améliorer la qualité de l'air, des eaux et des sols

Par rapport aux circuits de distribution principaux existants dans le domaine de l'alimentation, la vente au marché, à la ferme et à l'ACP notamment privilégie les rapports de proximité et limite donc très fortement les besoins en transports et l'utilisation d'énergies fossiles, avec des conséquences

globales et locales sur la qualité de l'air et les nuisances sonores. La qualité des sols des exploitations agricoles respectant l'environnement peut être préservée en suivant un règlement d'utilisation (ou charte) apportant toutes les garanties utiles pour limiter par exemple l'usage de produits chimiques ou l'usage abusif d'eau potable.

Pôle social : préserver le capital santé des consommateurs par une alimentation saine, constituée de produits frais et de saison.

Les marchés, les fermes et lieux d'agriculture contractuelle de proximité offrent lieu de détente et de rencontres pour les habitants, créent du lien social et favorisent l'échange entre producteurs et consommateurs, la transparence dans les méthodes de production, la pédagogie liée au rythme des saisons. L'ACP offre également la possibilité de se nourrir à moindres frais.

Attention toutefois de favoriser l'achat des produits exotiques (et de produits régionaux en sous production locale par rapport aux besoins) provenant du commerce équitable et qui s'effectue dans le cadre de l'aide aux pays en développement (voir annexe 1).

Pôle économique : valoriser les petits producteurs locaux, les exploitants qui consentent à favoriser la culture biologique.

L'action participe au maintien et au développement d'activités régionales et l'apport de clients et coopérateurs constitue une aide économique à la production locale. En favorisant la santé, elle limite indirectement les coûts de la santé.

Descriptif de l'action:

L'action comporte 4 niveaux d'intervention : l'information, la promotion des formes d'ACP existantes, le soutien à la création d'une nouvelle activité d'ACP et la mise en place d'un marché local.

L'information consiste à :

- mettre en évidence les bienfaits pour la santé des aliments sains et effacer les préjugés et les idées fausses sur le « bio »
- mettre en évidence les avantages que présente l'agriculture biologique pour la protection des sols et des nappes phréatiques
- promouvoir les adresses de vente à la ferme : plus de 200 exploitants, répartis dans tout le canton de Genève pratiquent la vente directe de leurs produits (voir annexe 4).
- Valoriser les projets d'agriculture contractuelle
- Dans le cadre de la création d'un marché villageois, information comparative qualité/prix de divers produits en fonction de leur provenance, sur les coûts énergétiques de production, etc... (voir action **10**)

La promotion des formes d'ACP existantes consiste à :

- Promouvoir les avantages de pratiquer l'ACP en facilitant les contacts avec les principales organisations existantes (cf. annexe 3)

La commune peut aussi s'investir davantage, entre autres s'assurer que :

- les habitants de la commune les moins aisés bénéficient de conditions préférentielles ;
- les repas scolaires soient confectionnés avec des produits sains, locaux et de saison ;
- des produits puissent être commandés à l'occasion de différents événements communaux, par exemple : les fêtes communales, la distribution de produits frais dans des établissements scolaires ;
- une information et une pédagogie puissent être fournies sur place auprès des familles et en particulier auprès des enfants.

Le soutien à la création d'une nouvelle activité d'ACP par la commune consiste à :

- jouer un rôle de facilitateur en mettant en contact un- propriétaire- de terrains et des exploitants en mesure de développer une telle activité ;
- apporter un soutien financier pour faciliter la mise en route de l'exploitation, sachant que ce soutien permettrait de négocier des conditions préférentielles pour les habitants de Bernex.

La création d'un marché de proximité consiste à :

- encourager les producteurs de la région à venir vendre leurs produits une ou deux fois par semaine à Bernex (voir fiche-action **10**)
- susciter l'envie de fréquenter le marché auprès de la population

Calendrier :

Cette action n'entraînant pas des frais considérable, sa mise en place peut débuter dès que le CM l'aura adoptée et se diversifier progressivement.

Responsables :

Conseil administratif, secrétaire général, services ad hoc (Département Environnement et Services extérieurs, Service social & jeunesse communal, Service culture et communication)

Partenaires et mode de participation :

- Domaine de l'agriculture (DAGE) – Etat de Genève,
- Office de promotion des produits agricoles - OPAGE (label GRTA : Genève Région - Terre Avenir¹),
- les acteurs de l'agriculture contractuelle à Genève,
- AgriGenève – association faîtière de l'agriculture genevoise,
- www.ecolealaferme.ch,
- AGRIDEA - Association suisse pour le développement de l'agriculture et de l'espace rural
- SRVA - Service romand de vulgarisation agricole,
- <http://www.bio-suisse.ch>,
- commerçants et producteurs, etc.

Budget :

Il s'agit essentiellement d'allouer de la réflexion et du temps pour susciter et accompagner la démarche et faciliter la bonne réalisation du projet avec une participation financière à préciser.

Indicateurs de développement durable :

- Fréquentation du futur marché de Bernex,
- Evolution des ventes à la ferme
- Nombre d'adhérents bernésiens à une ACP

Suivi et amélioration continue

Relancer régulièrement l'action en publiant des annonces saisonnières ou en s'assurant la participation de producteurs régionaux et de commerçants de proximité lors de manifestations communales par exemple.



RJ – bureau ECO 21 07.09

¹ Le **label Genève Région-Terre Avenir** repose sur quatre principes:

- **La qualité** des produits agricoles genevois. La qualité, c'est la fraîcheur, la diversité et le goût des produits, le respect de l'environnement et le refus des plantes et animaux génétiquement modifiés.
- **La proximité** crée un lien de confiance entre les agriculteurs et les consommateurs. La proximité, c'est 100% de produits genevois et des zones franches, et une réduction des transports.
- **La traçabilité** permet de contrôler la filière de production. La traçabilité, c'est maîtriser la visibilité des produits du champ à l'assiette.
- **L'équité** garantit des conditions de travail justes et le respect des conventions collectives. L'équité, c'est assurer un revenu correct du travail agricole.

ANNEXE 1 : A contrario !!

Ne pas oublier toutefois d'intégrer le Commerce équitable à sa politique d'achats alimentaires

Le commerce équitable est une stratégie de lutte contre la pauvreté. A travers des prix minimaux garantis et une prime Fairtrade destinée à financer des projets sociaux, des cultivatrices et cultivateurs d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie acquièrent la possibilité de renforcer par leurs propres moyens leurs communautés et leurs familles, et d'améliorer durablement leurs conditions de vie et de travail. Le système Fairtrade permet aux petits producteurs et aux ouvriers des plantations qui y sont intégrés de se faire entendre, d'être reconnus et d'exercer un pouvoir de décision.

Les cultivateurs certifiés Fairtrade perçoivent pour leurs produits un prix minimal garanti leur assurant un revenu stable.

L'exemple de Max Havelaar qui donne du pouvoir au Sud

Max Havelaar offre à des petits cultivateurs de régions défavorisées du Sud un accès aux marchés du Nord et favorise des relations commerciales aussi durables et directes que possible.

Les employés des plantations touchent au minimum le salaire légal et bénéficient notamment de vacances payées, de vêtements de protection et d'une prévoyance sociale.

Le label Max Havelaar est le seul à comporter une prime fixe contraignante destinée à financer des projets communautaires. Cette prime est versée directement à chaque achat sur un compte spécifique de l'organisation de producteurs concernée. Les petits cultivateurs et les ouvrières des plantations décident de manière autonome et démocratique des projets qu'ils entendent réaliser avec cet argent. Il peut s'agir par exemple de la construction de puits d'eau potable ou d'écoles, de la conversion à la culture biologique ou du subventionnement de visites chez le dentiste.

Max Havelaar améliore les conditions de vie et les perspectives d'avenir de femmes, d'hommes et d'enfants dans des régions défavorisées du Sud. Environ 1,5 million de personnes en Amérique latine, en Afrique et en Asie sont intégrées au système Fairtrade.

Pourquoi le commerce équitable est-il nécessaire ?

Les familles paysannes et les salariés des plantations des pays dits en développement subissent constamment les pressions du commerce mondial, les fluctuations des prix et les pratiques des intermédiaires locaux qui les exploitent sans merci. Conséquences: endettement, pauvreté, chômage... Les solutions de substitution à la production indigène sont généralement peu nombreuses et mènent souvent à la culture de plantes narcotiques, à la prostitution, au travail des enfants, à l'exode dans les bidonvilles des métropoles ou à l'émigration. Le commerce équitable donne à plus d'un million de personnes les moyens de sortir de cette spirale infernale.

www.maxhavelaar.ch

ANNEXE 2 Définitions

La production intégrée (PI)

La production intégrée admet les engrais et produits phytosanitaires de synthèse, mais dans certaines limites. Les traitements contre les diverses maladies (champignons), ravageurs (insectes) ou adventices ne sont pas autorisés à titre préventif mais uniquement si les dommages dépassent des seuils économiques précis et observés. La production intégrée recourt partiellement et de plus en plus à la lutte biologique contre certains ravageurs. Les quantités d'engrais à épandre sont calculées de manière très précises selon les besoins des cultures et les caractéristiques de la ferme (avec ou sans animaux, type de sol, etc.). Une exploitation en production intégrée doit obligatoirement consacrer au minimum 7% de sa surface agricole à la culture de surfaces enherbées riches en fleurs sauvages indigènes (jachère florale, prairie extensive) pour favoriser la faune et la flore sauvage de la région (la perdrix par exemple pour Genève). Actuellement, 95% des fermes en Suisse, travaillent avec ce mode de production.

La culture biologique

L'agriculture biologique, comme son nom l'indique, observe le plus possible les cycles biologiques de la nature. Elle respecte les règles de la production intégrée, mais elle interdit en plus l'utilisation de l'ensemble des produits de synthèse (engrais et phytosanitaires). Elle utilise d'autres techniques culturales pour lutter contre les ravageurs et les mauvaises herbes (techniques d'ailleurs reprise de plus en plus par la production intégrée). Les travaux d'entretien des cultures, comme le désherbage sont faits mécaniquement (sarclage) ou à la main, ce qui engendre bien évidemment des frais de production élevés. En Suisse, les règles de production impliquent que l'ensemble de l'exploitation soit cultivée en bio. La production par secteur à l'intérieur d'une même exploitation (animaux, cultures,...) est interdite. Le label « Bio Suisse » certifie l'application de l'ensemble de ces règles.

ANNEXE 3 : Liste des acteurs de l'agriculture contractuelle à Genève

LES JARDINS DE COCAGNE

www.cocagne.ch

Contact : Mme Catherine Jallow Ba (tél. 022.734.28.36)

Coopérative créée en 1978 et basée à Sezegnin

Cornets hebdomadaires.

Plus de 400 clients (capacité maximum atteinte – liste d'attente)

L'AFFAIRE TOURNEREVE

C.P. 2578 – 1211 Genève 2 – www.affairetournerve.ch

Contact : M. Reto Cadotsch (tél. 079.296.62.89).

Association créée en 2003 comprenant 14 producteurs (Cologny, Landecy, Aire-la-Ville, Meinier, Vandoeuvres, Gy).

Près de 1300 clients (sur un potentiel d'environ 1500 clients) avec des contrats annuels portant sur deux paniers par an.

Possibilité de cueillettes de légumes et petits fruits (complet - liste d'attente)

LES ARES ET VOUS

www.lesaresetvous.ch

Contact : Thomas Descombes (tél. 078.842.83.50)

Créée en 2006 (terrains à Vandoeuvres, Choulex, Chêne-Bougeries, Thônex).

Près de 80 clients actuellement (sur un potentiel maximum de 100)

Cabas hebdomadaires.

LE JARDIN DES CHARROTONS

www.charrotons.org

Contact : Léna Abi Chaker

Coopérative créée en 2007 (terrains à Confignon)

130 coopérateurs (complet en 2009 – liste d'attente)

Cabas hebdomadaires.

LE PANIER A QUATRE PATTES

<http://www.paniera4pattes.ch>

Case postale 4 - 1294 GENTHOD

Association de producteurs de Collex-bossy, Versoix, Genthod et Satigny

Paniers de différents produits (terrines, volailles, huiles, jus, cidre, etc.)

LES VERGERS D'EPICURE

<http://www.vergers-epicure.ch/>

Coopérative exploitant différents vergers

Panier composé de différents fruits et confitures, cidre, eau-de-vie, etc.)

LES CUEILLETES DE LANDECY

<http://www.cueillettes.org>

Association organisant annuellement de 3 à 5 cueillettes de fruits (cultures entretenues par des jardiniers).

ANNEXE 4

Producteurs de fruits, légumes, etc. pratiquant la vente directe à la ferme à Genève (204 adresses)

Cf. www.opage.ch, Compagnon.ch terroir & nature : exploitations agricoles et arboricoles

A Bernex :

FERME DES BOIS Jean-Daniel Chevalley, LES JARDINS DE COCAGNE Claude Mudry, CAVE AU PETIT-GRIS Denis Vionnet, DOMAINE DE BEAUVENT Bernard Cruz, GRAF Liliane & Marc Graf, VIGNOBLE DE LA REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Thierry Anet

Exemple : Producteurs de viande, fromage et miel genevois

Viande

La Viande du Pré Vert, Fabrice Rodieux, Route de Malagny 33 à Genthod
Domaine du Nant d'Avril, Rolf Grolimund, Chemin de Merdisel 34 à Satigny
Domaine des Arbères, Francis et Jacqueline Grunder, Chemin des Arbères 50 à Meyrin
Marc et Liliane Graf, Chemin de la Chapelle 7 à Bernex
Domaine des Trois Lacs, Laurent Thévenoz, Route de l'Eaumorte 12 à Laconnex
Ferme Miville, Blaise Desbaillet, Route de Vallière 22 à Cartigny
Domaine de la Pierre-aux-Dames, Famille Bidaux, Route de Bossey 4 à Troinex
Ferme Jacquet, Marc Jacquet, Chemin des Carres 17 à Meinier
Les Bougeries, René et Michèle Stalder, Route de Choulex 80 à Vandoeuvres

Fromage

Chèvrerie du Champ Courbe, Georgette Gribi, Rue du Temple 6-10 à Cartigny
Marie-Thérèse Delétraz, Route de Saconnex d'Arve 234A à Plan-les-Ouates
Laiteries Réunies, Chemin des Aulx 6 à Plan-les-Ouates

Miel

Au bon miel, Pascal Cretard, Route de Collex 162 à Collex
Jean-Michel Urfer, Rue Malnati 58 à Meyrin
Le Rucher de l'Allondon, Chemin de Champlong 46 à Chancy
Le Rucher de la Champagne, Route du Moulin-Roget 3 à Avully
Gabriel Roth, Route de Saconnex-d'Arve 20 à Plan-les-Ouates
Le Toulourenc, Pierre Siebenthal, Route de Troinex 68 à Troinex
Le Rucher de la Guinguette, Route de Veyrier 132 à Vessy
Jean-Daniel Duc, Rue du Vieux-Moulin 10 à Onex
Christo Sabev au Petit-Lancy
Le Rucher de Conches, Jean-Daniel Colomb, Rue John Grasset 10 à Genève
Le Rucher de Chambésy, Barbara Vuille, Rue des Confessions 4 à Genève
Le Rucher des Princes, Eric Anselmetti, Chemin du Fournil 1 à Corsier
Marc Favre, Route de Gave 45 à Jussy
Marie-Louise et Sébastien Favre, Chemin des Pralys 12 à Meinier
Alain Humbert, Chemin du Clos-Alpestre 16 à Vézenaz